

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Madame Hélix (*pouvoir Mr Maignan*) et Monsieur Girard (*pouvoir à Mme Vandromme*).

Madame Pinto est désignée secrétaire de séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

AFFAIRES FINANCIERES

★ Examen des comptes administratifs 2016 (M14 et M49)

Madame Ampe présente aux membres du Conseil les résultats, par chapitres et articles, des comptes administratifs pour 2016.

◆ Budget Annexe M49 : Eau Potable

Section Exploitation : les recettes de l'exercice s'élèvent à 191.112,52 € et les dépenses à 95.327,42 € pour un **résultat d'exercice** de 95.785,10 € et un **résultat de clôture** (*cumul des années antérieures*) excédentaire de 244.848,89 €.

Section Investissement : les recettes s'élèvent à 125.837,60 € et les dépenses à 100.574,78 € et le **résultat d'exercice** est de 25.262,82 € pour un **résultat de clôture** excédentaire de 228.751,36 €.

◆ Budget principal M14

Section Fonctionnement : le montant des recettes est de 1.024.749,99 € et les dépenses à 711.975,42 € soit un **résultat d'exercice excédentaire** de 312.774,57 € et un **résultat de clôture excédentaire** de 1.349.540,55 €.

Section Investissement : le montant des recettes est de 1.596.031,64 € et celui des dépenses de 497.517,24 € soit un **résultat d'exercice excédentaire** de 1.098.514,40 € et un **résultat de clôture excédentaire** de 1.403.343,76 €.

Monsieur Jouanneau assure alors la présidence du Conseil pour recueillir les différentes observations sur ces comptes administratifs 2016 et enregistrer les votes s'y rapportant.

Les comptes administratifs des budgets annexe (*M 49-eau potable*) et principal (*M 14-général*) de l'année 2016 sont approuvés séparément et à l'unanimité (*Monsieur Fillon ne prend pas part aux différents votes*).

★ Examen des comptes de gestion du comptable du Trésor

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor concernant les budgets principal et annexe de 2016.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par Monsieur le Comptable du

Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve et les approuve à l'unanimité.

★ Affectation des résultats de l'exercice 2016

Il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

● Budget Principal M14

1. Affectation à l'investissement (*recettes*) des sommes de 1.403.343,76 € (*résultant de l'excédent cumulé*) et 1.005.738,30 € (*au titre des reports 2016*) pour financer les restes à réaliser d'un montant de 2.679.500 €.
2. Inscription au compte 1068 d'une somme de 270.417,94 € en complément.
3. Affectation du solde résultant de l'excédent cumulé 2016 soit 1.079.122,61 € excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002.

● Budget Annexe Eau Potable M49

1. Affectation à l'investissement (*recettes*) d'une somme de 228.751,36 € résultant de l'excédent cumulé de l'année 2016 pour financer les restes à réaliser à savoir 208.000 €.
2. Affectation du solde résultant de l'excédent cumulé 2016 soit 244.848,89 € en excédent d'exploitation reporté à la ligne 002.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve ces affectations qui seront reprises lors de la confection des budgets supplémentaires 2017.

★ Tarifs transports urbains et scolaires pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur Fillon informe le Conseil du maintien du prix du coupon annuel.

- Transports urbains (- 26 ans) à **177,60 €** à compter du **1^{er} juillet 2017**.

Il propose que la Commune de Luray prenne à sa charge environ 40% du coût, laissant le complément à charge des utilisateurs, soit 107 €.

Avis favorable unanime du Conseil.

- Transport SITED à **177, 60 €**.

Il propose que la Commune de Luray prenne à sa charge environ 40% du coût, laissant le complément à charge des utilisateurs, soit **107 €** facturé par la Communauté d'Agglomération.

- Transport SITED pour élèves internes à **50 €**.

Il propose que la Commune de Luray prenne à sa charge 40% du coût, laissant le complément à charge des utilisateurs, soit **30 €**.

Accord unanime du Conseil.

★ Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association « Avenir de Luray Pétanque » pour le financement d'un déplacement dans le cadre d'une compétition nationale.

La distance aller-retour à Brive la Gaillarde (19) est d'environ 890 kms. Le Conseil, unanime, décide d'attribuer cette subvention conformément au barème communal en vigueur soit 180 €.

Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget M14 pour 2017.

★ Redevances pour occupation du domaine public

- Gaz

L'entreprise Gédia de Dreux est redevable à la Commune de Luray d'une somme de 410,53 € au titre de la redevance 2017 pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz (*longueur 7.083 m*).

Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

- Communications électroniques

L'opérateur Orange est redevable à la Commune de Luray d'une somme de 1.351,73 € au titre de la redevance 2017 pour occupation du domaine public par les ouvrages de communications électroniques – Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

URBANISME - VOIRIE - RESEAUX

↳ Exercice du droit de préemption urbain

Après avoir pris connaissance de l'intention d'aliéner les propriétés AC 201 – AA 690 – AA 691, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (*Art. A 213-1 du CU*).

↳ Contrat Eclairage Public Forfaitaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes du projet de contrat d'entretien de l'éclairage public (*nombre de visites annuelles ; contenu des prestations ; coût inchangé de 28,40 € H.T. par chacun des 290 foyers communaux ; engagements de l'entreprise ; formule de révision des prix durée 1 an à compter du 1^{er} septembre 2017, renouvelable 2 fois par tacite reconduction*).

Après débat, le Conseil, unanime :

- accepte les termes du contrat,
- décide de confier à la Société Inéo Réseaux Centre l'entretien du réseau communal d'éclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

AFFAIRES GENERALES

Monsieur le Maire rend compte du courrier du vice-président de la Communauté d'Agglomération en charge des Transports suite à son entrevue avec des représentants de la Société Kéolis Drouais et du service Transports de la Communauté d'Agglomération au sujet d'une proposition de réduction du circuit de desserte communale de transports urbains par le réseau Linéad.

Il précise, qu'au prétexte du franchissement de six ralentisseurs sur le circuit, il est proposé de réduire de quatre à un le nombre d'arrêts dans le cas où les ralentisseurs seraient maintenus en place.

Le circuit actuel pourrait être maintenu à la condition de réduire de six à deux (*plateaux surélevés*) le nombre de ralentisseurs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil qu'aucune de ces solutions ne soit retenue au fait notamment que les ralentisseurs, s'ils entraînent une usure plus rapide des véhicules, contribuent à la diminution de la vitesse excessive réalisée par certains conducteurs et ainsi à améliorer la Sécurité Routière.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- refuser les alternatives présentées par le vice-président en charge des Transports,
- maintenir le circuit actuel de desserte (*avec quatre arrêts*) accompagné d'un planning de travaux à réaliser pour assurer à la fois les bonnes conditions de circulation des bus et celles de la Sécurité Routière.

↳ Assurance « Dommages Ouvrage »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les raisons de souscrire à une « assurance Dommages Ouvrage » dans le cadre de la construction de l'espace multifonctions.

Cette assurance, indépendante de la garantie décennale des entreprises, apporte une sécurité optimale en matière de protection du patrimoine immobilier jusqu'à la fin d'une période

de dix ans suivant l'achèvement des travaux, un mécanisme d'indemnisation rapide intervient pour définir et financer les réparations avant toute recherche de responsabilité des constructeurs.

Ce contrat d'assurance, en période d'incertitude économique, apporte une sécurité face aux défaillances de chantier d'une entreprise contre laquelle le recours est illusoire.

Le Conseil prend connaissance des deux niveaux de garantie proposée :

- 1- Garantie de base en cas d'atteinte à la solidité et à l'impropriété à la destination de l'immeuble : 0,53 % du coût prévisionnel des travaux.
- 2- Garantie de base + garanties complémentaires (*bon fonctionnement des éléments d'équipement ; préjudices financiers...*) : 0,55 % du coût prévisionnel des travaux.

Après débat, le Conseil, unanime :

- accepte les termes du contrat,
- choisit la formule « garanties complètes » pour un coût de 8.975,13 € T.T.C.

La cotisation définitive sera ajustée à l'issue de l'arrêté des comptes de la construction après réception des travaux.

Compte tenu des délais budgétaires, le versement en une seule fois du montant de la cotisation de ce contrat « Dommages Ouvrage » se fera après le 10 septembre 2017.

🌀 Prochaines manifestations municipales :

- 14 juillet : cérémonie et organisation du banquet populaire,
- 28 août : réunion du Conseil Municipal,
- 1^{er} septembre : réunion préparatoire Fête St Clair,
- 02 septembre : forum des Associations à Mézières,
- 05 septembre : réunion Commissions Culture – Fêtes et Cérémonies – Communication (*inauguration EMF*).

AFFAIRES SCOLAIRES

*** Compte rendu du Conseil d'Ecole**

Madame Hervier précise qu'à cette occasion, les points suivants ont été abordés :

- effectifs de rentrée scolaire (*167 élèves répartis en 109 Élémentaire et 58 Maternelle*),
- classes à double niveau,
- nombreuses sorties,
- remise dictionnaires (*CM2*) et cartes Bibliothèque (*CP*),
- exercice de sécurité (*intrusion*),
- dérogations.

*** Semaine de 4 jours**

Monsieur Fillon informe le Conseil que le décret Blanquer, autorisant une demande de dérogation pour ramener de 4,5 jours à 4 jours la durée hebdomadaire de travail scolaire sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine, est paru au Journal Officiel du 28 juin 2017.

Il précise que ce sujet a été abordé lors du Conseil d'Ecole du 16 juin 2017 et que les Enseignants sont unanimement favorables à ce nouveau temps scolaire.

Il ajoute qu'un sondage, réalisé avant la parution du décret, par un parent d'élèves a montré qu'une majorité de parents est aussi favorable à cette possibilité de semaine de 4 jours.

Après débat, le Conseil Municipal, considérant que le délai de réflexion est insuffisant, la consultation et l'information du personnel communal sont incontournables (*emplois du temps ; TAP etc...*), l'information complète auprès des Parents d'élèves est nécessaire, décide de maintenir à 4,5 jours la durée hebdomadaire du temps scolaire pour l'année 2017-2018.

La décision pour la rentrée scolaire 2018-2019 sera prise après une concertation tripartite Enseignants – Parents – Commune durant l'année scolaire en cours.

*** Convention pour l'enseignement musical à l'Ecole**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre la Commune de Luray et Monsieur Maurice Hervé, intervenant musical pour l'enseignement musical dans les classes élémentaires de l'Ecole J. Ferry (*durée de l'enseignement (24 h/semaine) et de la convention (1 an); participation financière (2.574 €) etc...*).

Après débat, le Conseil Municipal, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

*** Transports Voile et Piscine pour l'année scolaire 2017-2018**

Après avoir pris connaissance des tarifs transports voile (103,92 € H.T.) et piscine (107,64 € H.T.) pour la prochaine année scolaire, le Conseil, unanime, décide de reconduire la Société Kéolis pour le transport des élèves du groupe scolaire J. Ferry dans le cadre des séances Voile (*Ecluzelles*) et Piscine (*Vernouillet*).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fillon donne communication :

- de la décision de la locataire du logement au groupe scolaire de quitter ce dernier. Accord est donné pour un délai de préavis raccourci au 31 juillet 2017.
- du besoin d'encadrement de la personne bénévole (*Céline Rafron*) à la Bibliothèque Municipale le samedi 08 juillet de 10h00 à 12h00.

Marc Jaquinod assurera cette mission.

- du départ de la « présidente » du FCL vers un autre club.

Plusieurs problèmes émergent suite à cette décision :

- la légalité de son statut de présidente,
- la légalité de ses demandes de radiation du club et de l'association (*tenue d'une assemblée générale*),
- la légalité des conditions de départ (*transmission des documents administratifs et comptables ; disparition de matériels dans les locaux communaux...*).

Différentes actions seront entreprises pour apporter les réponses nécessaires.

Monsieur Jouanneau :

- compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat Territoires d'Energie.

Monsieur Deschamps :

- apporter un soin particulier à l'opération d'arrosage des arbres et massifs en cette période de sécheresse.

Madame Vandromme :

- date prévisionnelle de l'inauguration de l'espace Multifonction : 07 avril 2018,
- pas de Fête des Arts en 2018.

Madame Maharoux :

- compte rendu de la réunion de la Commission Communautaire Culture et Tourisme,
- nécessité de mettre en place un « plan Sécurité » pour les diverses manifestations communales.
Réunion le 05 juillet 2017 sur ce thème.

Monsieur Jaquinod :

- préparation de la Fête du Sport du 16 septembre.

Monsieur Victor :

- proposition de présenter à la Chapelle St Rémi l'exposition sur les nouveaux logos communaux déclinés sous forme de vitraux par les élèves du groupe scolaire J. Ferry.

Accord unanime du Conseil.

Monsieur Guille des Buttes :

- bilan positif du traitement anti-lichens sur le pignon des ateliers municipaux.

Madame Hervier :

- compte rendu de l'Assemblée Générale de la Mission Locale.
Documents à disposition des élus.

Monsieur Maignan :

- compte rendu de l'Assemblée Générale du Club local Boxe Française.

★ ★ ★ ★

**La prochaine réunion du Conseil Municipal
est fixée au lundi 28 août 2017 à 20h00.**

★ ★ ★ ★